

Comment croire qu'al-Mahdi a existé réellement?

Nous voilà devant le 4ème problème: même si l'on admet que l'hypothèse du "Guide Attendu" est plausible avec tout ce qu'elle comporte de longévité, d'Imamat prématuré et d'absence silencieuse¹, il reste que cette plausibilité ne suffirait pas pour que l'on acquière la conviction de l'existence effective d'al-Mahdî. Que faire donc pour avoir cette conviction? Les hadîths attribués au Prophète et rapportés par des sources livresques suffisent-ils à nous persuader parfaitement de l'existence effective d'al-Mahdî?

Comment prouver qu'al-Mahdî avait une existence historique réelle et que ce n'était pas une simple supposition érigée en réalité dans l'esprit d'un grand nombre d'individus, à la suite des circonstances psychologiques particulières?

Notons tout d'abord, en guise de réponse, que l'idée d'al-Mahdî, en tant que Guide Attendu pour le changement du monde vers le meilleur, est tirée des hadîths du Prophète en général, des Imams d'Ahl-Al-Bayt en particulier, et confirmée dans beaucoup de textes insoupçonnables.

Ainsi on a décompté 400 hadîths prophétiques établis à ce sujet par des chaînes² Sunnites³, et plus de six mille par des chaînes Chîrites et Sunnites confondues⁴.

Il s'agit là d'un chiffre record par rapport à beaucoup de questions islamiques évidentes sur lesquelles les Musulmans n'ont pourtant pas de réserves normalement.

Quant à l'incarnation de cette idée par le douzième Imam en personne, il y a suffisamment d'arguments solides qui la rendent tout à fait convaincante et qu'on peut ramener à deux types de preuves: la preuve islamique et la preuve scientifique. La première nous permet de démontrer l'existence du Guide Attendu, et la seconde doit nous conduire à constater qu'al-Mahdî n'est pas un mythe, ni une pure vue de l'esprit, mais une vérité établie par la réalité historique.

La preuve islamique consiste en des centaines de hadîths attribués au Prophète et aux Imams d'Ahl-ul-

Bayt et qui indiquent qu'al-Mahdî fut prédésigné⁵, qu'il était de la Famille d'Ahl-ul-Bayt, descendant de Fâtimah, de la lignée d'al-Hussain et le neuvième descendant de celui-ci, et que les Imams successeurs du Prophète étaient au nombre de douze. Ces hadîths précisaient donc l'"idée générale" d'al-Mahdî, la matérialisaient en la personne du douzième Imam d'Ahl-ul-Bayt.

Ils étaient nombreux et répandus, malgré la prudence des Imams d'Ahl-ul-Bayt et leur souci de ne pas trop divulguer en public la prédestination du futur Guide Attendu, pour lui éviter toute tentative d'assassinat ou d'élimination.

Le grand nombre de hadîths concordants n'est pas le seul critère de leur crédibilité. D'autres indices et caractéristiques militent également en faveur de leur véracité. Ainsi prenons l'exemple de ce Hadîth prophétique qui parlait de futurs Imams (Califes, ou Princes, selon les différentes chaînes de transmetteurs) et qui précisait qu'ils seraient au nombre de "douze" (à quelques nuances près dans le texte du Hadîth, selon la source de transmission).

Il est rapporté, selon certains auteurs, par plus de 270 Riwâyah (chaîne de transmission) qui sont citées dans les plus célèbres recueils de hadîths, sunnites et chî'ites, dont ceux d'al-Bukhârî, de Muslim, d'al-Tir-mithî, d'Abî Dâwûd, ainsi que dans Musnad Ahmad, Mustadrak al-Hâkem 'Alâ al-Sahihayn.

Ce qu'il faut surtout retenir, ici, de ce Hadîth, c'est le fait qu'il est transmis par al-Bukhârî, un contemporain de l'Imam al-Hâdî et de l'Imam al-'Askarî (le 10^e et 11^e Imams), ce qui signifie qu'il était rapporté du Prophète avant que son contenu ne se réalisât et avant que l'idée de Douze Imams ne fût complètement matérialisée.

Cela signifie aussi qu'on ne peut soupçonner ce Hadîth d'être transmis – et donc formulé – sous l'influence de la réalité imâmite Duodécimaine⁶, ou le reflet de cette réalité. Car les faux hadîths attribués au Prophète n'étaient guère antérieurs, dans leur apparition et enregistrement, à la réalité dont ils sont le reflet ou la justification.

Etant donné qu'il est matériellement établi que ledit Hadîth fut enregistré avant que la prédiction de l'avènement de Douze Imams ne soit encore complètement réalisée, on peut s'assurer qu'il n'est pas le reflet d'une réalité, mais l'expression d'une vérité divine, prononcée par quelqu'un (en l'occurrence le Saint Prophète) dont les paroles étaient des révélations et qui a dit: «Les Califes qui me succéderont sont au nombre de Douze ».

La réalité duodécimaine, commencée avec l'Imam 'Alî et achevée par al-Mahdî était la seule incarnation raisonnable de ce Hadîth prophétique.

Quant à la preuve scientifique, elle consiste en une expérience que les gens ont vécue pendant une période d'environ 70 ans: "la Petite Absence"⁷.

Avant d'entrer dans les détails de cette question, il convient d'expliquer schématiquement ce qu'est la

Petite Absence.

La "Petite Absence" traduit la première étape de l'Imamat du Guide Attendu. En effet, la Providence a voulu que cet Imam s'efface de la scène publique dès qu'il a reçu la charge de l'Imamat, et qu'il gardât l'anonymat vis-à-vis des événements, bien qu'il en soit toujours proche, de cœur et d'esprit. Mais si cette disparition avait été subite, elle aurait provoqué un grand choc chez les bases populaires de l'Imamat dans la Umma; car ces bases étaient habituées à avoir des contacts avec leur Imam à toutes les époques, à nouer des rapports mutuels avec lui, à faire appel à lui pour résoudre leurs différents problèmes.

Si l'Imam était donc disparu à l'improviste de la vue de ses Chi'ites et que ceux-ci s'étaient sentis coupés de leur direction spirituelle et intellectuelle, une telle disparition subite aurait créé un grand vide impromptu qui aurait pu moissonner et effriter l'entité chi'ite. Il a donc fallu préparer les bases à cette absence afin qu'elles s'y habituassent et s'y adaptassent progressivement.

De là l'avènement de la "Petite Absence" pendant laquelle l'Imam a disparu de la vie publique, tout en continuant à communiquer avec ses bases et ses Chi'ites par l'intermédiaire de ses représentants, ses lieutenants et ses hommes de confiance qui consti-tuaient ainsi le trait d' union entre lui et les gens qui croyaient à sa ligne Imamite.

Les représentants de l'Imam pendant cette période, étaient au nombre de quatre. Les bases qui les fréquentaient en permanence étaient unanimes pour constater leur piété, leur intégrité et leur probité. Ces représentants sont:

- 1- 'Othman Ibn Sa'ïd al-'Omarî
- 2- Muhammad Ibn 'Othman Ibn Sa'ïd al-'Omarî
- 3- Abul-Qâcim al-Hussain Ibn Rûh
- 4- Abul-Hassan 'Alî Ibn Muhammad al-Samari.

Ils ont rempli la tâche de représentant de l'Imam successivement et dans l'ordre établi ci-dessus. Chaque fois que l'un d'eux mourait, un autre lui succédait par ordre de l'Imam.

Leur tâche consistait à prendre contact avec les Chi'ites, à transmettre leurs questions à l'Imam et à leur en rapporter les réponses tantôt oralement tantôt par écrit. Les masses qui étaient chagrénées par la disparition de leur Imam, trouvaient une compensation et une consolation, dans ces correspondances et contacts indirects, assurés par ces "Représentants".

On a remarqué que toutes les signatures et lettres provenant de l'Imam pendant le mandat des quatre Représentants, qui a duré environ 70 ans, décelaient une même écriture et les mêmes caractères, et sont donc graphologiquement uniformes.

C'était al-Samari, le dernier des quatre Représentants, qui a annoncé la fin de la phase de la "Petite Absence" qui se caractérisait par la présence d'un Représentant nommé. A partir de la "Grande Occultation" il n'y a plus de Représentants nommés et chargés de servir d'intermédiaire entre l'Imam-Guide et les Chiïtes.

Le passage de la "Petite Absence" à la "Grande Absence" exprime la fin des missions de la première, puisque celle-ci, par son caractère progressif et transitoire, a permis de prémunir les Chiïtes contre le choc et le sentiment de grand vide qu'ils auraient pu éprouver par suite de la disparition de l'Imam, de les adapter au fait de l'Absence, et de les préparer progressivement à l'acceptation de l'idée de la "représentation générale", qui signifie que la représentation de l'Imam n'est plus assurée par des individus nommément désignés, mais par une ligne générale, la ligne du *mujtahid*⁸ juste⁹ et connaissant parfaitement les questions de la vie temporelle et de la religion, conformément au passage de la "Petite Absence" à la "Grande Absence".

Cela dit, on peut se rendre clairement compte, à la lumière de ce qui précède, qu'al-Mahdī était une vérité vécue par toute une communauté musulmane et exprimée par des Ambassadeurs et des Représentants (de l'Imam) tout au long de 70 ans, à travers les rapports qu'ils ont établis avec les gens.

Pendant cette période personne n'a pu remarquer la moindre inexactitude dans les paroles desdits représentants, ni le moindre indice de tromperie dans leur conduite, ni la moindre erreur dans leur transmission de messages.

Peut-on donc concevoir qu'un "mensonge" puisse survivre pendant 70 ans et être entretenu tel quel, successivement par 4 personnes qu'aucune relation particulière et privilégiée, – de nature à les rendre complices, – ne lie, et qui le traitent comme s'il s'agissait d'une vérité vécue par eux-mêmes et vue de leurs propres yeux, sans que rien d'anormal ou de suspect n'apparaisse dans tout cela, et alors qu'ils parviennent à obtenir, par la crédibilité de leur attitude, la confiance de tout le monde en la cause qu'ils prétendent vivre et sentir concrètement?

On disait jadis que "la corde du mensonge est courte"! Aussi la logique de la vie montre-t-elle qu'il est pratiquement impossible, si l'on s'en tient au calcul des probabilités, qu'un mensonge puisse se maintenir de cette façon, pendant si longtemps, et dans de telles conditions, sans attirer la méfiance de ceux qui le subissent.

Ainsi, le phénomène de la "Petite Absence" peut être donc considéré comme une "expérience scientifique" et une réalité objective vécue, qui nous permet de croire à l'existence réelle de l'Imam-Guide, à sa naissance, à sa vie, à sa disparition, à l'annonce générale qu'il a faite de la Grande Absence qui marque sa disparition de la scène publique et de la vie de tout le monde.

1. Le fait qu'on n'a pas de nouvelles de l'Imam al-Mahdī depuis sa disparition volontaire, bien qu'il soit toujours vivant et

qu'il assiste au déroulement des événements de l'humanité, selon la doctrine des Chiïtes Imamites duodécimains (N.D.T).

2. Chaîne de transmetteurs des hadîths du Prophète.

3. Voir à ce propos le très sérieux ouvrage de Sayyed Sadr al-Dine al-Sadr: "al-Mahdî".

4. Voir: "Muntakhab al-Athar fil-Imam al-Thâni 'Achar", de Cheikh Lutfallâh al-Sâfi.

5. Désigné par le texte (naçç).

6. Les loyalistes des Douze Imams d'Ahl-ul-Bayt.

7. "al-ghaybah al-Sughrâ" = la première occultation d'al-Mahdî.

8. Mujtahid: docteur de la loi islamique, parvenu à un niveau où il peut déduire des statuts à partir des sources de la législation.

9. Mujtahid juste: expression employée pour distinguer le Mujtahid juste (équitable, intègre) de celui qui ne l'est pas forcément.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fr/le-mahdi-ou-la-fin-du-temps-ayatullah-muhammad-baqer-sadr/comment-croire-qu%E2%80%99al-mahdi-exist%C3%A9>